



N° 1434 MESRS/DC/SGM/DBAU/SIS/SA/DA/DAUE/SA

Cotonou, le 07 septembre 2026

COMMUNIQUE

(A afficher)

La Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique chargée de la Formation Technique communique :

Le Gouvernement de la République algérienne Démocratique et Populaire a attribué au Bénin deux (02) places de formation de niveau Master professionnel, dans le domaine de la Sécurité Sociale » à l'Ecole Supérieure de la Sécurité Sociale d'Alger au titre de l'année académique 2026-2027.

Cette formation est ouverte aux candidats titulaires d'un diplôme de Licence, d'ingénieur, d'un master ou tout autre diplôme reconnu équivalent dans les spécialités spécifiques à chaque type de Master ci-après :

- droit de la protection sociale ;
- management ;
- actuariat et finance ;
- systèmes d'information et la transformation numérique.

I- Obligations des bénéficiaires

Les bénéficiaires desdites bourses sont astreints aux obligations suivantes :

✓ Au Bénin

- Les bénéficiaires doivent se conformer strictement aux nouvelles dispositions concernant la gestion des bourses étrangères, notamment en s'engageant avec leurs parents à fournir un complément de bourse de cinquante (50 000) FCFA par mois, à envoyer directement au bénéficiaire pendant toute la durée de la formation. La preuve de ce transfert doit être envoyée à l'adresse électronique du secrétariat de la Direction des Bourses et Aides Universitaires (DBAU) : secretariat.dbau@gouv.bj ;
- être en mesure d'effectuer dans les meilleurs délais les formalités de visa.

4

✓ En Algérie

- Se conformer strictement aux lois en vigueur dans le pays ;
- s'engager à souscrire à une assurance maladie dans le pays ;
- accepter de poursuivre les études dans la filière de formation retenue par la partie algérienne.

I- Conditions d'éligibilité

Les candidats doivent remplir les conditions suivantes :

- Etre de nationalité béninoise ;
- être titulaire d'un diplôme de licence, d'ingénieur, de master ou tout autre diplôme reconnu équivalent dans les spécialités ci-dessus citées ;
- posséder toutes ses facultés physiques et mentales.

II- Dossier de candidature

La candidature s'effectue par le dépôt d'un dossier physique à la DBAU composé des pièces suivantes :

1. une (01) copie ou une traduction dûment légalisée du diplôme (licence, ingénieur, master) ou du titre équivalent permettant l'accès au cycle de formation sollicité ;
2. une (01) copie des relevés de notes du cursus universitaire ;
3. une (01) copie du diplôme ou de l'attestation de réussite au baccalauréat ou tout autre diplôme équivalent ;
4. une (01) copie du relevé de notes du baccalauréat ou du diplôme équivalent ;
5. une (01) copie de l'acte de naissance sécurisé ou tout autre document en tenant lieu ;
6. une (01) copie du certificat de nationalité ;
7. une (01) copie certifiée conforme à l'original du passeport en cours de validité ;
8. deux (02) lettres de recommandations académiques délivrées par deux enseignants de la même spécialité pour les candidats à la post-graduation ;
9. un (01) dossier médical complet comprenant les résultats et certificats relatifs aux examens et vaccinations obligatoires notamment :
 - Examens médicaux :
 - un examen clinique complet ;
 - une radiographie thoracique ;
 - des analyses biologiques pour le dépistage du VIH/Sida et de l'hépatite virale B et C ;
 - un test de dépistage du paludisme ;

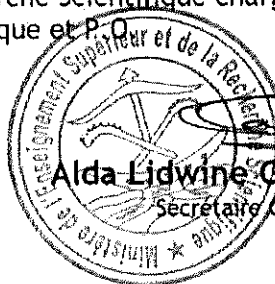
- une évaluation psychologique ou neurologique complémentaire, sur indication médicale ;
- Vaccinations obligatoires (Ces vaccinations doivent être justifiées par le carnet de santé ou des certificats officiels) :
 - la fièvre jaune ;
 - le vaccin antiméningococcique (A-C-Y-W135) ;
 - le vaccin contre l'hépatite virale B ;
 - le vaccin antidiphtérique, antitétanique et antipoliomyélitique.
- 10. deux (02) photos d'identité récentes ; ✓
- 11. l'original de la quittance délivrée par le Trésor Public après le paiement sur le compte BJ6600100100000010156674-DBAU des frais d'étude de dossier qui s'élèvent à cinq mille (5000 francs CFA) ; ✓
- 12. une (01) chemise dossier cartonnée à rabat (couleur jaune).

NB :

- Les candidats doivent transmettre dans l'ordre indiqué ci-dessus, à l'adresse électronique suivante : secretariat.dbau@gouv.bj, les copies numérisées au format PDF, de l'ensemble des pièces exigées dans le cadre de la présente offre ;
- les candidats ayant obtenu leur diplôme à l'étranger doivent joindre l'authenticité et l'équivalence du diplôme ;
- les candidats titulaires d'un diplôme d'une université privée doivent fournir leur diplôme cosigné par le MESRS ou le diplôme de l'examen national ;
- les bourses couvrent uniquement les frais de scolarité annuels. Tous les autres frais seront à la charge des bénéficiaires ;
- tout dossier incomplet ou non conforme sera systématiquement rejeté.

La date limite de dépôt de dossier physique est fixée au jeudi 17 septembre 2026 à 12 heures 00 minute à la Direction des Bourses et Aides Universitaires.

Pour la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique chargée de la Formation Technique et P.O.



Alda Lidwine GNANSOUNOU GLELE
Secrétaire Générale du Ministère

MESRS-FT (ATCR)

7